



**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE  
DU 17 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze le dix-sept avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de François DEVILLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2014

**Etaient présents :** Mesdames CHABOUD Any, DESPRES Muriel, DUMAS Isabelle, BOISSINOT Muriel, FAVRE-VICTOIRE Christiane, DUSSAPT Christiane, EPRON Catherine, MARTIN Annick, FAUDOT Claudine, LACROIX Aurélie, GOUACHON Véronique, DEFROMONT Isabelle, BORDET Sandrine et Messieurs DEVILLE François, NEURAZ Gilles, BONDURAND Jean-Claude, FAVIER BOSSON André, GASPARINI Gil-Laurent, CONDEVAUX Jean-François, DUBOULOZ Emmanuel, BECHEVET Patrick, BERGERON Pierre, MILLET Patrick, RUCHON Gaëtan, LARDON Jean-Yves, PILLOT Jean-François, BOCHENT Pierre.

**Aucun absent excusé ayant donné procuration.**

**Aucun absent excusé.**

Madame DESPRES Muriel a été élue secrétaire de séance.

**Compte-rendu :**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- **ACCUEILLE** et souhaite la bienvenue à Madame Bertille SENTISSI, qui remplace Madame Sandrine BORDET, démissionnaire.
- **REND HOMMAGE** à Monsieur Jacques BERTHET, ancien Maire d'Allinges de 1959 à 1977 durant trois mandats, en observant une minute de silence.
- **APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 29 mars 2014.
- **PREND CONNAISSANCE** du tableau des délégations de fonction et de signature des adjoints au Maire. Monsieur Jean-François PILLOT s'interroge sur le montant des contrats que peut signer Madame Muriel DESPRES. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un montant maximal de 8 000€ par contrat, qui correspond aux divers contrats relatifs aux sorties organisées par le CCAS. Il précise que ces contrats sont au préalable validés par le Conseil d'Administration du CCAS.
- **DELIBERE** à l'unanimité en faveur de la création d'un poste de conseiller délégué et élit Monsieur Pierre BERGERON conseiller délégué, avec pour délégation l'environnement, le cadre de vie et le Comté d'ALLINGES.
- **DELIBERE** sur les délégations de fonction du Conseil Municipal au Maire. Monsieur le Maire indique que l'ensemble de ces délégations feront l'objet d'une prise de décision motivée et rapportée au Conseil Municipal, comme le demande la législation en vigueur. Madame Isabelle DEFROMONT souhaite pouvoir redéfinir le 1°) sur l'affectation des bâtiments communaux, Monsieur le Maire indique que cette délégation peut effectivement rester une prérogative du Conseil Municipal. Monsieur Jean-François PILLOT s'interroge sur le seuil de délégation de signature des marchés à 90 000€ HT. Monsieur Patrick MILLET précise qu'il s'agit d'un seuil classique des procédures de marchés publics au-delà duquel il est nécessaire de mettre en œuvre des consultations plus élargies. Le Conseil Municipal souhaite conserver ce montant. Madame Isabelle DEFROMONT s'interroge sur la délégation au Maire sur le louage des choses. Monsieur le Maire indique que cela permet de répondre aux urgences et d'apporter une souplesse dans le mode de fonctionnement, il souhaite donc conserver cette délégation. Monsieur Jean-François PILLOT souhaite que le renouvellement des adhésions aux associations ne soit pas systématique. Monsieur le Maire indique qu'une note récapitulative des adhésions aux associations sera présentée. Approuvé à l'unanimité, avec les amendements validés en séance.
- **EXAMINE** le projet de délibération relatif aux indemnités de fonction des élus. Monsieur le Maire indique que l'indemnité de Conseiller délégué est incluse dans l'enveloppe globale sans augmentation de celle-ci par rapport au mandat précédent. Monsieur Jean-François PILLOT considère que compte tenu du contexte économique, il est favorable à une baisse des indemnités. Monsieur le Maire précise qu'il comprend cette remarque, mais que compte tenu de l'investissement que cela représente, cette indemnité est justifiée. Le montant mensuel de l'enveloppe consacrée aux indemnités est de 7 946,05€ pour

l'ensemble des élus disposant d'une délégation. Approuvé à l'unanimité moins quatre abstentions (Messieurs BOCHENT et PILLOT, Mesdames DEFROMONT et SENTISSI)

- **EXAMINE** le projet de délibération relatif à la formation des élus. Il s'agit de déterminer une enveloppe budgétaire qui est allouée à la formation des élus. Monsieur Gilles NEURAZ indique avoir suivi une formation de l'Association des Maires sur les finances locales ce jeudi 17 avril et précise que cela peut s'avérer très utile pour l'ensemble des élus. Il ajoute qu'une enveloppe budgétaire fixée à 4 767,63€ pour cette année est prévue, pour tous les élus, y compris ceux de l'opposition. Cette enveloppe n'a pas vocation à être entièrement dépensée mais doit permettre à chacun de faire valoir son droit à la formation. Monsieur NEURAZ indique, à la demande de Monsieur Jean-Yves LARDON, que le calendrier des formations sera distribué et que le budget peut être réévalué en cours d'exercice budgétaire. Approuvé à l'unanimité.
- **EXAMINE ET DETERMINE** la composition des commissions municipales. Celles-ci sont au nombre de 7. Elles seront composées autour des thématiques suivantes :

- Finances – développement économique : Gilles NEURAZ, Isabelle DEFROMONT, Pierre BOCHENT, Any CHABOUD, Jean-Yves LARDON, André FAVIER BOSSON, Jean-Claude BONDURAND, Isabelle DUMAS, Muriel BOISSINOT, Véronique GOUACHON. Monsieur Gilles NEURAZ souhaite présenter ses excuses de ne pas avoir sollicité la commission des finances pour la préparation du budget, qui trouve son origine dans le délai contraint de vote du budget. Monsieur le Maire indique que le Débat d'Orientation Budgétaire aura lieu le 22 avril et le vote du budget le 30 avril.
- Travaux – Bâtiments – Sport : André FAVIER BOSSON, Jean-Claude BONDURAND, Patrick BECHEVET, Catherine EPRON, Jean-François PILLOT, Pierre BOCHENT, Jean-François CONDEVAUX, Jean-Yves LARDON, Gil GASPARINI, Claudine FAUDOT
- Scolaire – jeunesse : Any CHABOUD, Annick MARTIN, Aurélie LACROIX, Christiane FAVRE VICTOIRE, Gaëtan RUCHON, Jean-François PILLOT, Isabelle DEFROMONT, Pierre BOCHENT, Muriel BOISSINOT.
- Animation – culture : Isabelle DUMAS, Bertille SENTISSI, Muriel DESPRES, Gilles NEURAZ, Claudine FAUDOT, Jean-Claude BONDURAND, Patrick BECHEVET, André FAVIER BOSSON, Patrick MILLET, Véronique GOUACHON, Christiane DUSSAPT. Monsieur le Maire indique que si d'autres élus veulent venir aider ponctuellement, ils seront les bienvenus.
- Communication : des groupes de travail seront composés selon les thématiques.
- Urbanisme : Patrick BECHEVET, Isabelle DUMAS, Emmanuel DUBOULOZ, André FAVIER BOSSON, Jean-Claude BONDURAND, Pierre BERGERON, Pierre BOCHENT, Jean-François PILLOT, Gilles NEURAZ, Jean-François CONDEVAUX, Gil GASPARINI.
- Environnement – cadre de vie : Pierre BERGERON, Catherine EPRON, Emmanuel DUBOULOZ, Any CHABOUD, Bertille SENTISSI, Claudine FAUDOT, Jean-François PILLOT, Patrick BECHEVET, Patrick MILLET, Christiane FAVRE VICTOIRE, Christiane DUSSAPT.

Monsieur le Maire indique que la commission sur l'agenda 21 sera créée ultérieurement et regroupera l'ensemble des compétences nécessaires à la mise en application de ce projet.

Monsieur le Maire indique qu'il est président de droit de tous les commissions et que celles-ci seront ouvertes aux élus qui souhaitent découvrir les travaux d'une autre commission sans nécessairement en faire partie. Il ajoute que les comptes-rendus de chaque commission seront transmis à l'ensemble des élus. Madame Bertille SENTISSI souhaite connaître la

fréquence des réunions. Monsieur le Maire indique qu'il souhaite que ces commissions se réunissent tous les deux mois à minima, pour garder un rythme de travail tout en ne sollicitant pas les élus de manière trop importante.

Madame DESPRES présente le fonctionnement et les missions du CCAS. Elle rappelle que la sortie des mères de famille est reportée au mois d'octobre. Le CCAS est présidé par le Maire et est composé de 8 membres du collège « élus » et 8 membres extérieurs. Les membres du CCAS qui composeront le collège « élus » (8) du Conseil Municipal seront les suivants : François DEVILLE (Président), Muriel DESPRES, Isabelle DUMAS, Claudine FAUDOT, Bertille SENTISSI, Christiane DUSSAPT, Catherine EPRON, Christiane FAVRE VICTOIRE, Annick MARTIN.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier ce jour concernant la Commission Communal des Impôts Directs et qu'il est nécessaire de dresser une liste de 32 noms (16 titulaires et 16 suppléants) sur des critères très précis. Il va donc préparer cette liste et la présenter au Conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Approuvé à l'unanimité.

- **ELIT** les délégués communaux dans les structures extérieures :

- SYANE (2 délégués) : Jean-Claude BONDURAND, Gilles NEURAZ.
- Chablais Habitat (2 sièges) : François DEVILLE, Muriel DESPRES.
- Syndicat des Moises (3 titulaires / 3 suppléants) : titulaires : Jean-Claude BONDURAND, Jean-François CONDEVAUX, Pierre BOCHENT ; suppléants : Jean-Yves LARDON, Any CHABOUD, Gaëtan RUCHON.
- SIBAT (3 titulaires / 3 suppléants) : titulaires : François DEVILLE, Muriel BOISSINOT, Patrick MILLET ; suppléants : Isabelle DEFROMONT, Véronique GOUACHON, Pierre BERGERON.
- SIDISS (2 titulaires / 2 suppléants) : titulaires : Jean-Yves LARDON, Christiane DUSSAPT ; suppléants : Patrick MILLET, François DEVILLE.
- COMTE D'ALLINGES (2 délégués) : François DEVILLE, Pierre BERGERON.
- CISPD (1 titulaire / 1 suppléant) : François DEVILLE, Jean-Claude BONDURAND.

- **DETERMINE** la composition de la Commission d'Appel d'Offres. Compte tenu des modes de calcul, l'opposition dispose d'1 siège et la majorité de 4 sièges. Le Maire est le président de droit de cette commission. Il indique que l'opposition, qui ne disposera que d'une seule voix, pourra malgré tout se faire accompagner par un second élu sur les dossiers. Les titulaires élus sont donc Gilles NEURAZ, Pierre BOCHENT, André FAVIER BOSSON, Muriel DESPRES, Annick MARTIN. Les suppléants élus sont donc : Patrick BECHEVET, Jean-Yves LARDON, Jean-François CONDEVAUX, Christiane DUSSAPT, Isabelle DEFROMONT. Monsieur le Maire précise que pour les marchés inférieurs au montant nécessitant obligatoirement la convocation de la Commission d'Appel d'Offres, un règlement intérieur des achats publics sera élaboré et une seconde commission sera créée pour ce type de marché.

- **DETERMINE** les dates et heures du Conseil Municipal. La fréquence des réunions sera mensuelle, sauf cas exceptionnel et période d'été. Compte tenu du fait que les dates des réunions des instances communautaires ne sont pas encore connues, il est proposé de réfléchir à cela et de prendre une décision lors d'un prochain Conseil municipal.

- **EXAMINE** les questions diverses :

- Monsieur le Maire se félicite de la réussite du Carnavallinges et remercie Isabelle DUMAS ainsi que tous les bénévoles qui se sont mobilisés. Madame Isabelle DUMAS donne compte-rendu de cette manifestation et remercie à son tour les bénévoles.
- Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré avec plusieurs adjoints les dirigeants de Léman Habitat qui ont interrogé les élus sur leur position vis à vis du lancement des travaux. Monsieur le Maire précise qu'il s'est prononcé en faveur du lancement des travaux par Léman Habitat. Il ajoute que Léman Habitat, seul maître d'ouvrage, assume l'initiative et les risques de la mise en œuvre des travaux. Madame SENTISSI est contre cette procédure et rappelle qu'il y a des recours en attente de jugement. Monsieur le Maire indique qu'il comprend cette position, mais il estime que compte tenu des très nombreuses demandes de logement (174) et des entreprises qui attendent pour lancer les travaux, il est légitime de faire avancer ce dossier. Monsieur le Maire souhaite que le loyer de 120 000€ issu du bail à construction puisse être fléchée politiquement pour réaliser des travaux sur l'habitat. Monsieur PILLOT souhaiterait que cette somme soit investie pour réaliser des logements aidés. Monsieur le Maire indique qu'il s'agirait de faire un appartement de secours au Cercle Bétemp. En tout état de cause, une concertation préalable aura lieu avec l'association « Mieux vivre à Mésinges ». Madame SENTISSI souhaite ajouter que les membres de l'association qui formulent des recours contre le projet ne sont pas opposés aux logements aidés mais qu'ils sont opposés à la construction des bâtiments dans leur forme actuelle. Ils souhaitaient voir s'installer des villas jumelées à caractère social. Monsieur le Maire prend note de cette remarque et ajoute que malgré cela, il va être nécessaire de mettre en œuvre la construction de logements. Monsieur Pierre BOCHENT souhaite avoir une précision concernant la démarche sur ce dossier. Il souhaite avoir la confirmation qu'il ne s'agit pas d'un vote. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une prise de position de sa part et qu'il souhaitait en informer l'ensemble des élus et faire partager la décision à l'ensemble de l'assemblée municipale.
- **EST INFORMÉ** par Monsieur le Maire d'une ouverture de classe à l'école de la Chavanne à la rentrée prochaine et de la nécessité de louer ou d'acquérir un bâtiment préfabriqué pour accueillir cette nouvelle classe.
- **EST INFORMÉ** du départ de Monsieur Benoît THOMASSON, Directeur Général des Services, qui quitte ses fonctions pour prendre la Direction Générale des Services de la Mairie de Combloux.
- **ENTEND** Monsieur Pierre BOCHENT, qui souhaite savoir s'il est possible de créer une branche « administration générale » au sein de la commission des finances. Monsieur le Maire estime qu'il s'agit d'une proposition intéressante et que cela peut être mis en place. Monsieur BOCHENT enverra une note de proposition sur ce point.
- **EST INFORMÉ** de l'élection du Président et des Vice président des Collines du Léman. Monsieur Joseph DEAGE, Maire du LYAUD est le nouveau président de la Communauté de Communes. Monsieur le Maire est 1<sup>er</sup> Vice-président de cet EPCI. Il tient à souligner l'esprit de cohésion de l'ensemble des délégués communautaires qui ont soutenu la candidature de Monsieur DEAGE.
- **ENTEND** Madame FAVRE-VICTOIRE présenter le programme de l'Allingeoise. Elle ajoute que les bénévoles sont tous les bienvenus et propose aux élus de participer. Monsieur FAVIER BOSSON ajoute que toute cette manifestation

est organisée par des bénévoles. Il souhaite signaler que la seule structure qui demande un paiement de la prestation est la Croix-Rouge, alors que la commune verse chaque année une subvention.

- **DESIGNE** Monsieur Gil GASPARINI comme correspondant défense de la commune.
- **ENTEND** Madame Isabelle DUMAS qui propose que la prochaine réunion de la commission animation – culture soit organisée le mercredi 23 avril à 19h30.
- **ENTEND** Madame FAVRE-VICTOIRE qui souhaiterait voir l'installation de poubelles sur le site des Châteaux, à proximité des tables de pique-nique. Monsieur le Maire indique qu'il faut y réfléchir pour se conformer aux règles relatives aux monuments historiques.
- **ENTEND** Monsieur Pierre BERGERON qui souhaite fixer une date pour réaliser le nettoyage de printemps, si possible une semaine avant l'Allingeoise, soit le 10 mai 2014.

L'ordre du jour étant épousé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

Le Maire

François DEVILLE.